



RÉGION ACADÉMIQUE GRAND EST

*Liberté
Egalité
Fraternité*

Arrêté n°2021/DRAES/CROUSSTRASBOURG-Elections/08

La rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation,

VU le code de l'éducation, et notamment ses articles R822-12, R822-12-1 et R822-12-2 ;

VU le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;

VU le décret n°2016-1354 du 11 octobre 2016 relatif au ressort territorial des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

VU le décret n°2021-90 du 29 janvier 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants aux conseils d'administration du centre national des œuvres universitaires et scolaires et des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ainsi qu'à la prorogation des mandats des membres de ces conseils ;

VU le décret n°2021-457 du 15 avril 2021 relatif notamment à l'organisation d'un vote électronique par internet pour les élections des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires.

VU l'arrêté du 13 août 2021 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

VU la note du 31 août 2021 relative à l'organisation des élections des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

VU le procès-verbal du 10 décembre 2021 portant proclamation des résultats des élections des représentants des étudiants au conseil d'administration du Crous de Strasbourg.

ARRETE

ARTICLE 1 :

Sont proclamés élu(e)s au conseil d'administration du Crous de Strasbourg, suite au scrutin qui s'est déroulé du 6 décembre 2021 au 10 décembre 2021, les étudiant(e)s ci-dessous désigné(e)s :

Collège Strasbourg Bas-Rhin

- Liste « Change ton Crous » :
 - MALANDAIN Léa, titulaire,
 - FINCK Gaspard, titulaire,
 - KOCH Clémence, titulaire,
 - LADWEIN Romuald, titulaire,
 - DAUNAS Delphyne, titulaire,

 - TOROK Michel, suppléant,
 - GOKTURK Elif, suppléante,
 - BEAUCOURT Victor, suppléant,
 - ALBERT Marion, suppléante,
 - NAEGELEN Kévin, suppléant.

- Liste « Union étudiante contre la précarité. Pour un Crous écolo et solidaire »
- SCHMITT Eléonore, titulaire,
- GILLET Aurélien, suppléant.

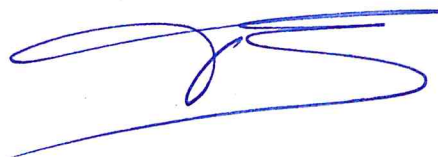
Collège Mulhouse Haut-Rhin

- Liste « Union contre la précarité étudiante. Pour un Crous écolo et solidaire. La communauté solidaire des Terres de l'Est : la seule alternative ».
- LEGRINI Imen, titulaire,
- BRITTEN Julien, suppléant.

ARTICLE 2 :

Le secrétaire général de la région académique Grand Est et la directrice générale du Crous sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Nancy, le 14-12-2024



Fabienne BLAISE

Voies et délais de recours :

Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté.